

Les inventaires après décès listent - généralement par catégories - les biens mobiliers et immobiliers que possédait la personne défunte en tout ou partie. Dressé par le notaire pour estimer au mieux la valeur vénale dans une succession, l'inventaire après décès n'est pas forcément exhaustif, notamment pour des biens peu significatifs lors de la rédaction du document. Par ailleurs l'inventaire après décès reste une source historique de premier plan pour diverses études.

Ce texte est extrait d'un inventaire après décès réalisé à Nancy, listant l'argenterie, les monnaies, le linge et les habits (homme et femme) ; il y a peu d'abréviation mais il contient des unités, différentes monnaies et des termes particuliers de la vêtue.

**Archives départementales de Meurthe-et-Moselle - 3E 2753**  
**Etude Vuillemet Nicolas à Nancy**  
**Extrait de l'inventaire après décès de Jean Housman,**  
**maître tailleur d'habits, bourgeois de Nancy (2 mars 1668)**

[fol. 3]

/1/

**Argenterie**

- /2/ Deux jazerans<sup>1</sup> d'argent commun avec une paire de braccellets
- /3/ de mesme, le tout pesant trois marc<sup>2</sup> six unces<sup>3</sup>.
- /4/ Une demy douzaine de cueillièrre d'argent aussi commun, pesant
- /5/ quatre unces et demy.
- /6/ Deux dents de loups garnis d'argent avec des petites sonnettes
- /7/ aussi argent commun, pesant deux unces et demy.
- /8/ Quatre bagues d'or pesantes trois trezeaux<sup>4</sup> et demy, [don] deux desquelles
- /9/ sont enchassées deux testes d'empereurs gravées sur pierres, l'une bleue et
- /10/ l'autre rouge et dans les deux autres sont deux fautz rubis.
- /11/ Une petite croix d'or en forme de croix de Malte, émaillée de sable
- /12/ d'azure et d'argent et au milieu un petit St-Esprit aussi émaillé
- /13/ d'argent, avec une petite perle au dessoub de **ladite** croix pendante.

/14/

**Or et argent monnoyez**

- /15/ Deux Louys d'or vallant chacun ..... 25 F 8 g
- /16/ Un Escalin<sup>5</sup> d'or vallant ..... 21 F
- /17/ Un Ducat de Hongrie ..... 14 F
- /18/ Un Ducat à la grande croix ..... 13 F 2 g
- /19/ Une demy Pistolle d'Itallie ..... 12 F 3 g
- /20/ Un Louy blan en espese ..... 7 F
- /21/ Sept demy Louys blan faisant ..... 24 F 6 g
- /22/ Cinq pièces de vingt et un gros faisant ..... 8 F 9 g
- /23/ Dix-sept Testons de Lorraine faisant ..... 34 F
- /24/ Cinq demy Teston de **Lorraine** faisant ..... 6 F 5 g
- /25/ Douze pièces de sept gros faisant ..... 6 F 5 g
- /26/ Dix pièces de cinq gros faisant ..... 4 F<sup>6</sup> 2 g
- /27/ En monnoye : vingt-deux Frans ..... 22 F

[fol. 4 v]

/1/

**Linges**

- /2/ Une douzaine de serviettes toille chanvre rousse, tant blanches
- /3/ que noires.
- /4/ Dix chemises toille de [chambre<sup>7</sup>] à usage de **femme**, et une autre chemise

- /5/ plus vieille.
- /6/ Dix serviettes nappées, de **plusieurs** sortes, assé blanchies.
- /7/ Une demy douzaine de petites nappes royées<sup>8</sup>, toille de chanvre.
- /8/ Une demy douzaine de serviettes royées, fort vieilles.
- /9/ Une nappe nappée contenant environ quatr'aulnes<sup>9</sup>, assé vieille.
- /10/ Treize linceulx toille de chanvre, y compris deux d'estouppes<sup>10</sup>,
- /11/ le tout tant blanchis qu'autrement.
- /12/ Cinq toyes d'oreilleux, toille de chanvre blanchis.
- /13/ Trois devantiers<sup>11</sup> à usage de **femme**, toille de chanvre.
- /14/ Un ciel de lict<sup>12</sup> bandé de toille et lascy avec ses franges,
- /15/ et un rideau toille de chanvre ayant au travers une
- /16/ bande à chaînette faceonnée à jour, le tout blanchy.
- /17/ Cinq bonnetz toille à usage de **feme**.
- /18/ Neuf moucheoirs **pour** servir au nez.
- /19/ Six moucheoirs de col à usage de **feme**.
- /20/ Cinq cornettes à usage de **femme**, toilles blanchis.
- /21/ Du fillet de lin : sçavoit, cinq pelotons et en traictes, pesant ledit
- /22/ fillet le tout une livre et demye ~~fillet de lin~~.
- /23/ Trois livres et un quart de lin faconné **pour** filler.
- /24/ Deux livres de chanvre facconnez preste à filler.

[fol. 5]

- /1/ **Habitz à usage tant d'homme**
- /2/ **que de feme**
- /3/ Un manteau drap noire doublé, laquelle doubleure est
- /4/ rapiessetée ; ledit mantau ja vieuz et usé, ayant un bouton à col
- /5/ soye rouge **pour** le fermer.
- /6/ Un manteau sarge<sup>13</sup> grise avec un bouton de col soye
- /7/ grise.
- /8/ Une casaque en forme de manteau, sarge noire fort vieille.
- /9/ Un pourpoint noire, sarge de Seigneur<sup>14</sup> ayant dantelle
- /10/ au bout des manches.
- /11/ Un autre pourpoint noir, drap de Hollande, fort vieux.
- /12/ Un autre pourpoint, drap noir, tout à fait vieux.
- /13/ Un hault-de-chausse<sup>15</sup>, drap noir de Hollande, fort estroict
- /14/ et vieux.
- /15/ **Habitz de femme**
- /16/ Une cotte<sup>16</sup> sarge rose choisse.
- /17/ Une autre cotte de camelot<sup>17</sup>, mesme coulleur roze seiche.
- /18/ Une vieille cotte rouge, sarge croisée.
- /19/ Une cotte noire sarge d'aumalhe<sup>18</sup>.
- /20/ Une brassière ja vieille, mesme sarge d'aumalle.
- /21/ Un corps de roble avec ses manches, camelot noire.
- /22/ Une brassière coulleur minime, camelot fort usez.
- /23/ Une brassière futaine blanche.
- /24/ Un vieux corps à manche, drap coulleur jaune, estant
- /25/ fort vieux et pellez.
- /26/ Un devantier camelot noir, fort vieux.

/27/ Un manchon, la couverture velour rouge et fort vieux.

/28/

estaing<sup>19</sup><sup>1</sup> *jaseron* : chaîne de cou formée de petits anneaux, servant à suspendre une croix, une médaille, etc.<sup>2</sup> *marc* : mesure de poids pour peser les matières d'or ou d'argent = 8 onces = 244,75 g.<sup>3</sup> *once* : mesure de poids = 30,6 g.<sup>4</sup> *trézeau* : mesure de poids = 3,8 g.<sup>5</sup> *Escalin* : monnaie de Liège et de Maestricht.<sup>6</sup> Malgré la tache on peut écrire 4 F puisque 10 pièces de 5 gros font 50 gros (le franc vaut 12 gros).<sup>7</sup> vraisemblablement pour des chemises de « chambre » en toile.<sup>8</sup> pour « rayées ».<sup>9</sup> *aune* : mesure de longueur pour les tissus (aune de Lorraine = 63,85 cm).<sup>10</sup> *étoupe* de chanvre ou de lin.<sup>11</sup> *devanté, devanteau, devantère, devantier* : tablier.<sup>12</sup> *dais*, haut du lit.<sup>13</sup> *serge* : étoffe de laine croisée (ou de soie).<sup>14</sup> *serge* fabriquée à Reims.<sup>15</sup> actuellement la culotte (de la ceinture au genoux).<sup>16</sup> *cotte* : jupe de paysanne.<sup>17</sup> *camelot* : étoffe fine et lisse, non croisée.<sup>18</sup> *serge d'aumale* : type de serge robuste.<sup>19</sup> mot signalant la suite de la liste : ici pour les objets en étain.

Archives départementales de Meurthe-et-Moselle 3E 2753 Tableau des principales abréviations et difficultés			
<i>lignes</i>	<i>texte</i>	<i>correspondance</i>	<i>restitution</i>
fol. 3 ligne 13		lad <sup>te</sup>	ladite
fol. 3 ligne 24		Lorr <sup>ne</sup>	Lorraine
fol. 4v ligne 6		plus <sup>rs</sup>	plusieurs
fol. 4v ligne 13		feme	femme
fol. 4v ligne 18		po <sup>r</sup>	pour
fol. 4v ligne 23		po <sup>r</sup>	pour

Note : le mot femme est abrégé fol. 4v lignes 4, 13 et 20 avec tilde et lignes 17 et 19 sans tilde ; il l'est également fol. 5 ligne 2 sans tilde et ligne 15 avec tilde.